

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 12 février 2018 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-02-041

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Ginette Nadeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;
07. Parc Industriel – Entente entre la compagnie TCF Express inc, 9226-5545 Québec Inc., Michaël Forcier Inc. et la municipalité de Pierreville pour la vente de trois terrains dans la zone industrielle ;
08. Assurance hôtel de ville – Couverture des livres de la bibliothèque ;
09. Administration municipale – Achat de mobilier de bureau ;
10. Addenda – Résolution 2018-01-016 – Ajout de signataire ;
11. Présentation de projet de règlement – Premier projet de règlement no. 169-2018, règlement modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 relativement à une nouvelle cartographie des zones inondable du lac Saint-Pierre ;
12. Date de l'assemblée de consultation publique – Règlement no. 169-2018 concernant les nouvelles cartes de zones inondables ;
13. Employés de bureau – Permanence de Madame Manon Ricard ;
14. Employés de patinoire – Paiement de Monsieur Yannick Desmarais ;
15. Coopérative de santé et solidarité Shooner/Jauvin – Demande d'aide financière ;
16. Cloches de l'église Saint-Thomas – Location de local d'entreposage ;
17. Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, année 2017 ;
18. Revitalisation – Achat de jardinière ;
19. Cap sur l'avenir – Autorisation de participation à l'événement ;
20. Village québécois d'antan – Autorisation de participation au 40^e anniversaire de la corporation ;
21. Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) Inc. – Demande de subvention – Saison de navigation 2018 ;
22. Affaires diverses ;
23. Documents déposés ;
24. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
25. Période de questions ;
26. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 22 janvier 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2018-02-042

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 22 janvier 2018 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 29 janvier 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2018-02-043

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyée par la conseillère Ginette Nadeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 29 janvier 2018 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 février 2018 ;

2018-02-044

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux

Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2018.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	6411	Association du Hockey Mineur des Villages - Aide financière annuelle R-2018-01-032	100,00 \$
2	6412	Bougis Bus inc. - Contribution annuelle transport adapté R-2018-01-024	7 143,00 \$
3	6413	Chevaliers de Colomb conseil 1889-56 - Aide financière pour le centième anniversaire R-2018-01-028	200,00 \$
4	6414	Groupe Ultima inc. - Renouvellement de la police d'assurance R-2018-01-009	30 149,00 \$
5	6415	La maison des jeunes du Bas-Saint-Fançois - Aide financière annuelle R-2018-01-030	5 000,00 \$
6	6416	Le Lien maison de la famille - Aide financière annuelle R-2018-01-031	2 500,00 \$
7	6417	Office Municipal d'Habitation de Pierreville - Quote-part annuelle R-2018-01-023	12 662,00 \$
8	6418	Fête des semences de Nicolet - Aide financière pour la 2e édition R-2018-01-033	100,00 \$
9	6419	Fadoq club de Pierreville - Aide financière annuelle R-2018-01-034	5 000,00 \$
10	6420	Déjà attribué au conseil de janvier	- \$
11	6421	Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin - Contribution annuelle R-2018-01-015	19 155,60 \$

Sous-total des factures déjà payées	82 009,60 \$
--	---------------------

Kilométrage,dépenses payées avec salaire

1	Isabelle Tougas - Déplacement de janvier	3,50 \$
	Sous-total des factures déjà payées	3,50 \$

Prélèvements automatiques

1	Bell Canada - Factures de janvier	1 248,65 \$
2	Hydro-Québec - Factures de janvier	5 763,77 \$
3	Ministre du revenu du Québec - Remises DAS provinciales pour janvier	5 985,51 \$
4	Receveur général du Canada - Remises DAS fédérales pour janvier	2 289,74 \$
5	Régime de retraite des employés municipaux du Québec - Remises de janvier	2 456,71 \$
6	Sogetel - Internet du mois de janvier	18,34 \$
7	Telus - Cellulaire du maire et de la directrice générale pour janvier	149,38 \$
8	Visa Desjardins - Réception des élus	119,27 \$
	Sous-total des factures déjà payées	18 031,37 \$

Fournisseurs (dépenses 2018)

- \$

1	6422	Boisvert Lyne - Déplacements, Cotisation annuelle CPA-CGA et régime collectif des CPA du Québec	1 681,66 \$
2	6423	Buropro - Photocopies janvier	442,55 \$
3	6424	Claire Laforce, notaire - Préparation, réception et conservation d'un acte de vente de Noël Picard	846,10 \$
5	6425	Descheneaux Éric - Déplacement janvier	105,40 \$
4	6426	Gamelin Isabelle - Subvention Hockey 2017-2018 pour Joé Desmarais	300,00 \$
6	6427	Dépanneur Pierreville - Essence pour camion janvier	205,85 \$
7	6428	Ultramar - Diesel pour tracteur janvier	218,97 \$
8	6429	Édition Yvon Blais - Livre sur les Lois droits de mutation	82,53 \$
9	6430	Équipements Raydan - Location nacelle, location pelle, réparation petit outils	1 501,62 \$
10	6431	Gamelin François - 3e versement déneigement des rues et stationnement de Pierreville	7 036,48 \$
11	6432	Gamelin Gaston - Déneigement des rues de Notre-Dame	14 181,93 \$
12	6433	Hamel Caroline - Subvention Hockey 2017-2018 pour Déyan Gauthier	205,05 \$
13	6434	Hamel Caroline - Subvention Hockey 2017-2018 pour Maïly Gauthier	198,11 \$
14	6435	Graffik Art - Cartes d'Affaires pour Éric Descheneaux	143,72 \$
15	6436	Groupe Infoplus inc. - Réparation du portable de Lyne Boisvert	149,46 \$
16	6437	Mini-Entrepôts Star - Location entrepôt #17 du 22 janvier au 22 février pour les cloches	137,97 \$
17	6438	Groupe Environnex - Test d'eau effluent	63,75 \$
18	6439	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Lumières de rues Maurault, Desmarais, Martel, Coulée	755,42 \$
19	6440	Les Entreprises Pierreville Ltée. - Service de chargeur pour le déglacage de la rue Ally	776,08 \$
20	6441	Mégaburo - Diverses fournitures de papeterie pour janvier	213,36 \$
21	6442	MRC Nicolet-Yamaska - Inspection de octobre à décembre 2017, prévention des incendies,quote-part	53 659,38 \$
22	6443	Patrick Morin - Diverses fournitures de quincaillerie pour janvier	174,18 \$
23	6444	Pavage 132 - Service de chargeur pour le déglacage de la rue Ally	220,75 \$
24	6445	Postes Canada - Communiqué de l'offre d'emploi pour la patinoire	158,04 \$
25	6446	Prodec - Diverses fournitures pour le nettoyage des bâtiments municipaux	560,18 \$
26	6447	ADT - Télésurveillance - Vol du 21 février 2018 au 20 février 2019	491,59 \$
27	6448	Publilux inc. - Inscription annuelle au site web www.lienmunicipal.com	57,43 \$
28	6449	Québec Municipal - Adhésion annuelle	321,93 \$
29	6450	Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau janvier	14 662,47 \$
30	6451	Régie des déchets du Bas-Saint-François - 2e versement de la quote-part annuelle, service conteneurs	18 039,97 \$
31	6452	Réseau Biblio - Contribution annuelle	12 982,61 \$
32	6453	Métro Rouillard - Eau Eska	55,65 \$
33	6454	Transcontinental - Envoi du journal municipal de janvier	69,61 \$
34	6455	SPAD - Contribution annuelle sur contrat du contrôle animalier	2 846,47 \$
35	6456	Enviro 5 - Service de pompage égoût coin Lt.Gouv. Paul-Comtois et Laperrière et fuite d'eau	1 905,14 \$

36	6457	Gamelin Jean-Michel - 1er versement du déneigement terrain des loisirs Notre-Dame	1 006,03 \$
37	6458	Nadeau Ginette - Déplacement pour formation rôle & responsabilité des élus et cafetière	61,03 \$
38	6459	Desmarais Steeve - Déplacement pour formation Code d'éthique - MRC	29,00 \$
39	6460	Lussier Audrey - Subvention Hockey 2017-2018 pour Karl Lessard	87,50 \$
Sous-total des factures à payer			136 634,97 \$

Total des factures du mois	236 679,44 \$
-----------------------------------	----------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions commence à 19 h 32 et se termine à 19 h 45.

07. PARC INDUSTRIEL – Entente entre la compagnie TCF EXPRESS Inc., 9226-5545 Québec Inc., Michaël Forcier Inc. et la municipalité de Pierreville pour la vente de trois terrains dans la zone industrielle

CONSIDÉRANT que des démarches avaient été entreprises par Monsieur Christian Forcier pour l'achat éventuel de terrains dans notre zone industrielle à l'été 2017 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian Forcier, représentant de TCF Express Inc. s'est présenté au bureau de la municipalité le 31 janvier 2018 pour demander qu'on lui fasse parvenir un modèle d'entente possible afin de prendre connaissance des modalités d'achat de ces terrains ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des modalités présentées, Monsieur Christian Forcier informait la directrice générale en fin d'après-midi, avant la réunion de travail du 7 février 2018, que le modèle d'entente lui convenait pour les terrains no. 4, no.6 et no.8, d'une superficie totale de ± 149 979 pieds carrés pour un montant total de ± 82 488,43 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian Forcier précises à la directrice générale que la compagnie TCF Express Inc., dont il est représentant, se porterait acquéreur du terrain no. 8, d'une superficie de ± 85 675 pieds carrés pour ± 47 121,25 \$, que son fils, Michaël Forcier, achèterait le terrain no. 4 par le biais de sa compagnie Michaël Forcier Inc. d'une superficie de ± 32 152 pieds carrés pour ± 17 683,59 \$ et que Monsieur Christian Forcier achèterait le terrain no. 6 par l'entremise de sa compagnie 9226-5545 Québec Inc. d'une superficie de ± 32 152 pieds carrés pour approximativement 17 683, 59 \$;

CONSIDÉRANT que cette entente a été transmise aux membres du conseil présents le soir même et que ces derniers l'ont acceptée à l'unanimité ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-045

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le maire, Monsieur Éric Descheneaux, ainsi que la directrice générale, Madame Lyne Boisvert à signer l'entente au nom de la municipalité de Pierreville

DE contacter Monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, afin qu'il prépare les descriptions techniques desdits terrains, au moment jugé opportun, et d'en transmettre les données au notaire désigné par les acheteurs pour la rédaction des contrats notariés.

08. ASSURANCE HÔTEL DE VILLE – Couverture des livres de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que la bibliothèque fait partie intégrante du bâtiment de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 10.2 de la convention de service du *Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie*, nous devons de voir à ce que les biens culturels déposés par le Réseau Biblio à notre bibliothèque soient assurés selon la valeur de remplacement à neuf de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que le calcul effectué par le Réseau Biblio CQLM présente une somme de 71 813 \$ en couverture d'assurance au 23 janvier 2018 ;

2018-02-046
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Ginette Nadeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'inclure dans le montant de 240 000 \$, représentant la somme assurée pour le contenu de l'hôtel de ville, le montant de 71 813 \$ pour la protection des livres de notre bibliothèque.

09. ADMINISTRATION MUNICIPALE – Achat de mobilier de bureau

CONSIDÉRANT que la ville de Nicolet a donné à la municipalité de Pierreville son ameublement en mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que les employés municipaux ont procédé à l'installation desdits bureaux en janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que certaines parties du mobilier sont manquantes afin que celui-ci soit ergonomique et complètement efficace ;

CONSIDÉRANT que le modèle de ces bureaux date du début des années 2000 et que ce modèle est discontinué, cela nous oblige à faire une commande spéciale afin d'uniformiser le nouveau mobilier ;

2018-02-047
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Ginette Nadeau
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux caissons mobiles à tiroirs utilitaires et à tiroirs filières pour le prix unitaire de 421,86 \$ (taxes en sus) à l'entreprise BUROMAX de Trois-Rivières.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « MOBILIER DE BUREAU » 03 310 00 001

10. ADDENDA – Résolution 2018-01-016 – Ajout de signataire

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à la Résolution 2018-01-016 concernant les signataires pour les opérations financières du Comité des Loisirs de la Jeunesse de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que cette modification est administrative et non dans le cadre de la gestion du montant attribué au Comité des Loisirs ;

2018-02-048

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que Monsieur Éric Deschenaux, maire de la municipalité de Pierreville ainsi que Madame Lyne Boisvert, directrice générale que soient désignés, en plus des conseillers Marie-Pier Guévin-Michaud et Jimmy Descôteaux, pour effectuer les signatures demandées pour et au nom du Comité des Loisirs de la Jeunesse.

11. PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT – Premier projet de Règlement no. 169-2018, règlement modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 relativement à une nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent projet règlement a dûment été donné lors de la séance du 11 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté son SADR et qu’il est en vigueur depuis le 19 mai 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska avait reçu une correspondance de la part du ministère du Développement durable de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en mai 2014, nous indiquant la susceptibilité d’une possible demande de modifier le SADR;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a modifié son SADR, règlement 2017-01, en vigueur depuis le 15 août 2017, pour y intégrer cette nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par la conseillère Ginette Nadeau
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

2018-02-049

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents que :

ARTICLE 1.

Modifier l’article 66.1 « Délimitations des zones à risque d’inondation » du règlement de zonage en le remplaçant par ceux-ci :

66.1.1 Application

Pour l’application des zones inondables, les cotes issues du rapport MH-90-05 prévalent sur toute autre information. La délimitation des zones inondables présentée sur la carte de l’annexe VII est fournie à titre indicatif. Cette cartographie a été réalisée par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Elle représente le positionnement des cotes du rapport MH-90-05 et a été produite grâce à un relevé LIDAR effectué en 2001.

Cotes d’inondation issues du rapport MH-90-05

Localisation	Distance cumulée	Cote 2 ans	Cote 20 ans	Cote 100 ans
	66	6.54	7.60	7.97
	67	6.52	7.59	7.95
	68	6.51	7.57	7.94
	69	6.49	7.56	7.93
	70	6.47	7.55	7.91
	71	6.46	7.53	7.90
	72	6.44	7.52	7.88

Localisation	Distance cumulée	Cote 2 ans	Cote 20 ans	Cote 100 ans
	73	6.43	7.51	7.87
Embouchure Rivière-du-Loup (Lac Saint-Pierre)	73.8	6.41	7.49	7.86
	74	6.41	7.49	7.86
	75	6.40	7.48	7.84
	76	6.38	7.46	7.83
	77	6.36	7.45	7.81
	78	6.35	7.44	7.80
	79	6.33	7.42	7.79
	80	6.32	7.41	7.77
	81	6.30	7.40	7.76
	82	6.28	7.38	7.75
	83	6.27	7.37	7.73
	84	6.25	7.35	7.72
	85	6.24	7.34	7.70
	86	6.22	7.33	7.69
	87	6.21	7.31	7.68
	88	6.19	7.30	7.66
	89	6.17	7.29	7.65
	90	6.16	7.27	7.63
	91	6.14	7.26	7.62
	92	6.13	7.25	7.61
93	6.11	7.23	7.59	
94	6.10	7.22	7.58	
95	6.08	7.20	7.56	
96	6.06	7.19	7.55	
97	6.05	7.18	7.54	
Port Saint-François	97.5	6.04	7.17	7.53
	98	6.04	7.16	7.52
	99	6.03	7.14	7.50
	100	6.03	7.12	7.48

66.1.2 Mesures réglementaires applicables

Afin de déterminer les mesures réglementaires applicables à un site dont l'emplacement prévu est présumé dans une zone à risques d'inondation ou dans le littoral du lac Saint-Pierre lors d'une demande pour une construction, un ouvrage ou des travaux, il est nécessaire de connaître l'élévation du terrain. Un relevé d'arpentage effectué par un membre en règle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec doit donc être soumis avec la demande. Le relevé doit comprendre les spécifications suivantes :

- Les limites du terrain
- La localisation et l'élévation des points géodésiques à l'emplacement visé;
- Le tracé des limites de la zone inondable soit le littoral (2 ans), la zone de grand courant (20 ans) et de faible courant (100 ans) sur l'emplacement visé;
- La localisation des bâtiments et ouvrages existants et projetés dont le champ d'épuration et le puits, s'il y a lieu;
- Les rues et voies de circulation existantes

Le relevé doit être effectué sur le niveau naturel du terrain sans remblayage

66.1.3 Cartes officielles

La cartographie officielle réfère aux zones inondables de récurrences de 2 ans, 20 ans et 100 ans du lac Saint-Pierre – mise à jour 1.1 – février 2014 et sont respectivement précisées dans les documents suivants :

« 31I02-020-0805	Saint-François-du-Lac / Pierreville »
« 31I02-020-0904	Saint-François-du-Lac / Pierreville»
« 31I02-020-0905	Pierreville »
« 31I02-020-0906	Pierreville »
« 31I02-020-1005	Pierreville »
« 31I02-020-1006	Pierreville »
« 31I02-020-1007-S	Pierreville »
« 31I02-020-1008-S	Pierreville »
« 31I02-020-1009-S	Pierreville »
« 31I02-020-1109-S	Pierreville / Baie-du-Febvre »

66.1.4 Autres secteurs

Toutefois, si une portion des secteurs mentionnée plus haut n'était pas couverte par les plans ci-haut (article 66.1.3) la cartographie officielle des plans 31-I-02-100-0101, 31-I-02-100-0102, 31-I-02-100-0201 et 32-I-02-100-0202 s'applique.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Éric Deschenaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA-CGA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 11 décembre 2017 – 2017-12-234

Adoption du 1^{er} projet : 12 février 2018

Avis publique : 22 février 2018

Assemblée de consultation publique : 7 mars

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

**12. DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE –
Règlement no. 169-2018 concernant les nouvelles cartes de zones
inondables**

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le premier projet du règlement no 169-2018, règlement modifiant le règlement de zonage n^o 160-2017 relativement à une nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'informer la population, un avis public de consultation sera présenté dans l'édition du 22 février 2018 du journal L'Annonceur ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-050

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au 7 mars 2018 à 18 h 30, au 26 rue Ally, à Pierreville.

**13. EMPLOYÉS DE BUREAU – Permanence de Madame Manon
Ricard**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-06-138 confirmant l'embauche de Madame Manon Ricard pour une période de vingt-six semaines dans le cadre d'un programme offert par Carrefour Jeunesse emploi afin de remplacer Madame Julie Courchesne pour un arrêt de travail soit, pour accident du travail;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'annonce du départ de Madame Guylaine Courchesne le 9 janvier 2018, le poste qu'elle occupait est devenu vacant;

CONSIDÉRANT que Madame Manon Ricard est toujours, à ce jour, à l'emploi de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que Madame Manon Ricard possède les qualifications requises afin de pourvoir le poste laissé vacant par Madame Guylaine Courchesne ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-051

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à Madame Manon Ricard sa permanence à l'emploi de la municipalité de Pierreville, et ce, à compter du 19 février 2018.

14. EMPLOYÉS DE PATINOIRE – Paiement de Monsieur Yannick Desmarais

CONSIDÉRANT que Monsieur Yannick Desmarais a été embauché afin de faire l'entretien du rond de glace dans le secteur de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de payer les heures travaillées de Monsieur Yannick Desmarais ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-052

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à Monsieur Yannick Desmarais, une somme de 600 \$ pour le travail effectué lors de l'entretien du rond de glace.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SALAIRE PATINOIRE PIERREVILLE » 02 701 30 144.

15. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER/JAUVIN – Demande d'aide financière

M. Michel Bélisle, conseiller au siège n° 6, se retire pour la délibération de ce sujet, car il est en conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de 100 000 \$ a été adressée au conseil municipal en janvier 2018 pour la rénovation et la mise à niveau des équipements médicaux de la Coopérative de santé et solidarité Shooner/Jauvin et que celle-ci a été refusée ;

CONSIDÉRANT la venue de deux nouveaux médecins à la COOP de santé prévue pour avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'espace ainsi que le matériel médical pour les accueillir est manquant et insuffisant ;

CONSIDÉRANT que les deux dernières années ont été très difficiles pour la Coop de Santé, soit par le départ de trois médecins, par l'état de santé précaire d'un autre médecin ainsi que par la possibilité de déménagement, ont créé une réelle incertitude aux membres de la Coop ;

CONSIDÉRANT que les pertes financières subies par la Coop se chiffrent à plus de 100 000 \$, tout en ajoutant l'achat d'un terrain vacant payé au prix de 90 000 \$, ce qui diminue considérablement les liquidités de la Coop ;

CONSIDÉRANT que des coûts de rénovation et de mise à niveau des équipements médicaux de la Coop de santé et solidarité Shooner/Jauvin s'élèvent à plus de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont nécessaires et primordiaux afin d'offrir un environnement de travail adéquat ainsi que des équipements médicaux répondant au standard du ministère ;

CONSIDÉRANT l'incapacité financière de la Coop de santé, le conseil d'administration a demandé une aide financière à la Caisse populaire Desjardins. Celle-ci s'engage à déboursier 50 000 \$ conditionnellement à un appui monétaire identique venant du milieu ;

2018-02-053

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais

Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

La conseillère Ginette Nadeau demande un vote d'opinion afin de départager le sujet :

Nathalie Traversy : Oui

Jimmy Descôteaux : Oui

Steeve Desmarais : Oui

Ginette Nadeau : Non

Marie-Pier Guévin-Michaud : Oui

SUITE AUX RÉSULTATS, il est résolu à la majorité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande d'aide financière de la Coopérative de santé et solidarité Shooner/Jauvin pour la somme de 50 000 \$. Cette somme sera déboursée de la façon suivante :

Exercice financier 2018 : 25 000 \$

Exercice financier 2019 : 25 000 \$

DE PLUS, le conseil municipal tient à aviser le conseil d'administration de la Coop que cette demande d'aide financière sera la dernière octroyée. Ainsi, aucune autre demande d'aide financière ne sera acceptée, que ce soit pour les phases 2 ou 3 ou 4 du plan stratégique de la Coopérative de santé et solidarité Shooner/Jauvin.

QUE la municipalité de Pierreville tient à rappeler au conseil d'administration que les plans du projet d'agrandissement de la Coop de Pierreville soit le mandat octroyé à Monsieur Éric Champagne, architecte, ont été payés par la municipalité de Pierreville.

Madame Ginette Nadeau aurait aimé avoir plus d'information sur le sujet ainsi qu'un congé de taxe foncière pour une période de deux ans. De plus, elle est disponible pour aider la Coopérative de Santé et Solidarité Shooner/Jauvin pour faire des levées de fond.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Coop - Clinique médicale » 02 590 00 970.

16. CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS – Location de local d'entreposage

CONSIDÉRANT que le nouveau conseil municipal a pris la décision d'attendre afin de procéder à l'installation du monument commémoratif des cloches de l'église Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT que nous nous devons d'entreposer ces cloches dans un lieu sûr, à l'abri des intempéries pour les conserver ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-054

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux

Appuyé par la conseillère Ginette Nadeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'entreposage des cloches qui servira au monument commémoratif de l'église Saint-Thomas chez ENTREPÔT MINI-STAR pour la somme de 120 \$ par mois, taxes en sus.

QUE ces cloches sont entreposées depuis le mois de janvier 2018.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Location - terrain » 02 702 90 512.

17. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, année 2017

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) offre des subventions aux municipalités dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, subvention concernant à financer des activités municipales visant la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelle (PGMR), dans le but de réduire l'élimination de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville s'est vue recevoir la somme de 20 515,15 \$ dans le cadre dudit programme ;

CONSIDÉRANT que cette somme se doit d'être versée à la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-055

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement de la somme de 20 515,15 \$ reçue dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles à la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

18. REVITALISATION – Achat de jardinières

CONSIDÉRANT que la saison estivale approche et que nous devons nous préparer afin d'embellir le centre du village de Pierreville et du secteur Notre-Dame où il y a plusieurs commerces ;

CONSIDÉRANT le désire des nouveaux élus d'offrir aux citoyens une revitalisation de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-056

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 23 jardinières de 18 pouces afin de les installer durant la saison estivale dans les rues Georges, Maurault et Principale au coût ± 60 \$ par jardinière ;

QUE ces jardinières seront achetées chez différentes entreprises d'ici afin d'encourager l'économie locale et ces achats seront répartis selon l'ordre suivant :

<i>Ferme des Ormes</i>	6
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	7
<i>Ferme Jean Gagnon</i>	5
<i>Ferme Chantal et Diane Janelle</i>	5

QUE les jardinières seront disposées de la manière suivante :

<i>Rue Georges</i>	6
<i>Rue Maurault</i>	7
<i>Rue Principale</i>	10

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BND – Parc » 02 701 50 639

19. CAP SUR L'AVENIR – Autorisation de participation à l'événement

CONSIDÉRANT la convocation reçue par les élus, les invitant à l'événement *Cap sur l'avenir*, organisé par le Réseau de support aux communautés de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les élus désirent entretenir leurs bonnes relations avec leurs pairs ;

CONSIDÉRANT que cette rencontre est organisée spécialement pour les élus et le personnel des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska visant le réseautage et le partage d'initiatives inspirantes pour le développement de nos communautés ;

2018-02-057
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, Monsieur Éric Descheneaux ainsi que la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud à participer à l'événement *Cap sur l'avenir* le 17 février 2018 à l'Hôtel Montfort de Nicolet au coût de 25 \$ par participant ;

QUE les frais de déplacement des participants seront remboursés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : «FRAIS DE DÉPLACEMENT - ÉLUS » 02 110 00 310 et « CONGRÈS & FORMATIONS – ÉLUS » 02 110 00 454.

20. VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN – Autorisation de participation au 40^e anniversaire de la Corporation

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville a reçu une invitation de la part du *Village Québécois d'Antan* concernant une assemblée générale annuelle ;

CONSIDÉRANT que la municipalité paye la cotisation chaque année ;

CONSIDÉRANT que cette assemblée soulignera le 40^e anniversaire de fondation de la Corporation du Village québécois d'antan ;

2018-02-058
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le conseiller Monsieur Steeve Desmarais à participer à cette assemblée générale le 21 février 2018 ;

QUE les frais de déplacement engendrés par cette rencontre lui seront remboursés par la municipalité de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : «FRAIS DE DÉPLACEMENT - ÉLUS » 02 110 00 310.

21. GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. – Demande de subvention – Saison de navigation 2018

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif, la *Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc.* a fait une demande de subvention à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que cet organisme contribue à assurer la sécurité de nos concitoyens et touristes qui naviguent sur nos plans d'eau ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée permettra l'entretien de leur embarcation l'Auxiliaire 1288 pour la saison 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres qui œuvrent pour la *Garde côtière auxiliaire Canadienne (Québec) Inc.* sont des bénévoles ;

2018-02-059

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une subvention au montant de 250 \$ à la *Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SUBVENTION – DIVERS ORGANISMES » 02 701 90 999.

22. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément à ce point.

23. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 – Rapport mensuel de novembre – Rapport mensuel d'octobre compostage ;

2. TOURNOI DE SNOOT – Lettre de remerciement ;

24. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 20 h 45.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions:

- Le budget
- Entretien des jardinières
- Terrains industriels
- Déneigement des trottoirs
- La Coop de Solidarité de Santé Shooner/Jauvin

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-02-060

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 45.

Éric Descheneaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale